

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2016

1. Compte de gestion 2015

Il retrace les opérations réalisées par la comptable publique et doit être identique au compte administratif de l'ordonnateur, ce qui est le cas.

→ Vote du Compte de gestion : unanimité

2. Décision Modificative 1

Le montant initial du marché tranche 4 était de 56 432€. Un avenant à la tranche 4 a été signé pour un montant de 5 650€ correspondant à des travaux supplémentaires, soit un total de 62 082€

Nous avons prévu 61 432€ au budget, il manque donc 650€, somme que nous arrondirons à 1 000€ en cas de petit imprévu.

INVESTISSEMENT DEPENSES	
23/2315	- 1000€
45/4581002	+ 1 000€

→ Vote de la décision modificative : unanimité

3. Présentation de la Déclaration d'Intérêt Général

Le dossier de DIG est prêt à être déposé. Chaque action fait l'objet d'un plan détaillé et d'une fiche chiffrée. L'ensemble des cours d'eau sera traité sur 8 ans.

Bien que n'étant pas obligatoire, Madame la Présidente propose d'organiser une enquête publique comprenant une réunion publique dans chaque commune concernée.

4. Fusion de syndicats en vue de la gestion du bassin de la Lidoire

Madame la Présidente explique que le SITAF de Castillon propose d'engager une démarche de fusion volontaire avec le syndicat mixte des 3 Bassins. Il a d'ores et déjà délibéré favorablement.

Dans un contexte de profondes modifications du paysage intercommunal et d'évolutions réglementaires, cette fusion serait une première étape visant à faciliter la gestion du bassin versant de la Lidoire montrant ainsi une réelle volonté politique de collaborer.

De plus, lorsque la compétence GEMAPI sera en œuvre, il sera nécessaire que les DIG soient déposées au niveau d'un bassin versant ce qui, dans le cas du bassin de la Lidoire, représenterait 7 communautés de communes.

Enfin, le syndicat tel qu'il est aujourd'hui ne pourra pas survivre s'il ne s'agrandit pas, or, nous bénéficions d'un bon niveau d'expertise et il serait dommage de le perdre.

Plusieurs élus ne souhaitent pas que le syndicat prenne plus d'ampleur car ils craignent qu'une grosse structure devienne technocratique et fasse perdre la main sur les décisions. Ils préféreraient attendre d'avoir plus d'informations sur la compétence GEMAPI et la manière dont les communautés de communes s'en saisiront avant de se décider.

Il paraît opportun de mettre l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Lidoire autour de la table pour une discussion.

Après délibération, le comité syndical se prononce en faveur de la fusion du syndicat mixte des 3 Bassins avec le SITAF de Castillon avec 10 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.